

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1886-1887.

Troisième Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron de Crombrugge de Looringhe, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Par pétition datée de Wacken, le sieur Verbaeys, Ferdinand, expose que, par suite d'une délibération du Conseil communal, les filles qui fréquentaient l'unique école communale se trouvent, depuis le 15 novembre 1886, privées de tout enseignement et que cette mesure a soulevé les protestations de plus de 40 pères de famille; les pétitionnaires prient le Sénat d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour que, conformément au vœu de la loi, il ordonne la réadmission des filles dans l'école choisie par les parents.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 2. — Des habitants de Rolleghecapelle demandent que les communes soient dispensées de payer les traitements d'attente des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi.

Le Conseil communal d'Ettelghem fait itérativement la même demande.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 3. — Par pétition datée de Bruges, le sieur Maertens Roelens signale, avec les pièces à l'appui, une irrégularité qui aurait été commise dans les registres de l'état-civil de la commune d'Oedelem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Figeolet, 2^e Rapporteur.

N^o 4. — Les président et secrétaire de l'Association des secrétaires communaux de l'arrondissement de Gand exposent que la base des pensions des secrétaires communaux a été calculée sur des prévisions évidemment erronées. Ils réclament la revision des statuts de leur caisse, instituée par la loi du 30 mars 1861 et une majoration des pensions en rapport avec les ressources de leur caisse, dont l'avoir dépasse quatre millions de francs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N^o 5. — Les sieurs Rooman et D'Hooghe, respectivement président et secrétaire-trésorier de l'Association des secrétaires communaux de l'arrondissement de Saint-Nicolas, prient la Législature de modifier l'article 9 de la loi du 30 mars 1861, en ce sens que le montant des pensions des secrétaires communaux soit calculé sur le pied de 1/40 au lieu de 1/60 des traitements pour chaque versement annuel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N^o 6. — Des professeurs des Universités de Gand et de Liège exposent que, d'après les dispositions légales actuellement en vigueur, les années de services rendus à l'État par les professeurs, avant leur entrée dans l'enseignement universitaire, ne comptant pas pour l'obtention de l'éméritat, ils se trouvent dans une situation moins favorable que celle de leurs collègues ; les pétitionnaires sollicitent l'intervention du Sénat pour que la loi sur les pensions du corps professoral soit modifiée dans le sens indiqué par leur requête.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Montefiore Levi, 3^e Rapporteur.

N^o 7. — Le président de l'Union syndicale de Bruxelles appelle itérativement la bienveillante attention de la Législature sur l'impérieuse nécessité de reprendre, dans le cours de la présente session, l'examen du projet de loi ayant pour but d'organiser la responsabilité de l'État en matière de transports par chemin de fer.

Cette pétition est appuyée par les présidents et secrétaires de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand, — de la Chambre syndicale des horticulteurs belges, à Gand, — de la Chambre de commerce et la Bourse industrielle de Liège.

N° 8. — Les président et secrétaire du Comité général de l'industrie charbonnière belge appellent itérativement la bienveillante attention du Sénat sur la nécessité de procéder législativement et à bref délai à la revision du régime auquel sont soumis aujourd'hui les transports de marchandises par les chemins de fer, au point de vue de la responsabilité, des pertes, des avaries et des retards.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,
en la recommandant à toute son attention.*

N° 9. — Par pétition datée de Forville, le sieur Poskin proteste contre des actes illégaux qui auraient été posés par la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Hardenpont 4 Rapporteur.

N° 10. — Le sieur Hotchamps, garde-champêtre à Chénée, prie le Sénat de voter une loi instituant une caisse centrale de pension en faveur des fonctionnaires et agents ressortissant à la police ou les affiliant à la caisse de prévoyance des secrétaires communaux.

Même demande des sieurs Joliet, Nemery, Liboy, Tailleur, Leclercq, Zouka, Robert, Halleux, Collard, Godron, Grailet, Lemperé, Mélin, Denis, Delsemme, Pochet, Ledent, Mordant, Delay, Baronheid, Moor, Thioux, Gillissen, Crutzen, Lejeune, Bultot, Cornet, Piqueray, Fiasse, Dombret, Meinet, Ceibion, Renaux, Lawarrée, Monseur, Bellaire, Beydts, Jean Malempré, Josse Malempré, Lagasse, Gaspard, Thiernesse, Dispas, Hubert, Depresseux, Hanquet, Baar, Léonard, Burton, Dresse, Loyzon respectivement agents de police dans les communes de Chénée, Beyne-Heusay, Fléron, Forêt, Chafneux, Magnée, Charneux, Evegnée, Romsée, Retinne, Ageneux, Embourg, Vaux-sous-Chèvremont, Chaudfontaine, Battice, Queue-du-Bois, Melan, Sart, Morier, Bolland, Cerexhe-Heuseux, Thimister, Stembert, Welkenraedt, Louveigné, Goé, Lincé-Sprimont, Aywaille, Frépont, Jupille, Bressoux, Louveigné, Esneux, Baufays, Dolembreux, Rouvreur, Sprimont, Romsée, Fraipont, Goé, Waremmé, ainsi que des gardes-champêtres des communes du canton d'Aubel et des sieurs Millecamps, Maerten, Ver-

meiren, Verhaye, Randorpe, Maene, Henneman, Van Hollebeke, De Brabant, De Gruytere, Decraene, Paternoster, Buysse, Carbonez, Van Hoorickx, Stubbe, Van Houcke, Van Haverbeke, Prenen, Devriese, Beyne, Hoormaert, Ledène, Florée, Heyneman, Anthierens, Serruys, Claeys, Demarez, Maertens, Ryngaert, De Langhe, Vermeire, Bonte, Eeckhout, De Cock, Vanhove, Marreyt, Vanhaele, De Meulenaere, Miessen et Catrysse, agents de police dans l'arrondissement judiciaire de Bruges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique avec demande d'un examen bienveillant.

N° 11. — Les Président et Secrétaire du « Groupe du Vêtement » de l'Union syndicale de Bruxelles, exposent que le Gouvernement s'est adressé, il y a quelques années, aux Chambres syndicales du pays pour connaître leur avis sur les changements à apporter à la Législation douanière et que, répondant à cet appel, le « Groupe du Vêtement » a présenté un rapport sur cette question.

Les pétitionnaires prient le Sénat de décider qu'il y a lieu d'élaborer immédiatement un tarif général des douanes, distinct du tarif d'usage, et que, dans ce travail, il sera tenu compte des *desiderata* du « Groupe du Vêtement » de l'Union syndicale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 12. — Des habitants de Bisseghem se plaignent d'un déni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 13. — Par pétition datée d'Harchies, le sieur Cailliez propose des modifications à la loi réglant l'impôt sur le tabac.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 14. — Des serruriers, des maréchaux-ferrants, des cordonniers et des menuisiers de la ville de Saint-Hubert exposent que le travail des prisons leur crée une concurrence contre laquelle il ne leur est pas permis de

lutter; ils sollicitent l'intervention du Sénat pour que les particuliers et les entrepreneurs ne soient pas admis à utiliser le travail des prisonniers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Van Ockerhout, 5^e Rapporteur.

N^o 15. — Le sieur Van Mallegheem, à Louvain, réclame la publication du *Moniteur* dans les deux langues du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 16. — Des institutrice et instituteurs du canton scolaire de Brée, mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi, supplient le Sénat de conserver leurs traitements d'attente aussi longtemps qu'ils n'auront obtenu une place dans l'enseignement de l'État, de la province ou de la commune, soit dans une autre administration publique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N^o 17. — Des instituteurs et des institutrices du canton scolaire de Thielt, mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi, sollicitent l'intervention du Sénat pour être replacés soit dans l'enseignement, soit dans une administration publique, sans perdre leurs droits acquis, et pour décider le maintien des traitements d'attente et leur paiement mensuel par les receveurs des contributions directes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N^o 18. — Par pétition datée de Ledeborg, le sieur Droesbeke, instituteur en disponibilité par suppression d'emploi, demande le maintien des traitements d'attente, avec paiement mensuel par les soins des agents du Trésor ou les receveurs des contributions; il demande également d'être replacé dans une position qui lui assure les avantages de son traitement d'attente, soit dans l'enseignement officiel, soit dans une autre administration publique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 19. — Des habitants de Houthem, tous planteurs de tabac, exposent que la culture du tabac en Belgique traverse une crise intense; ils prient le Sénat de bien vouloir porter remède à la situation malheureuse de cette industrie en modifiant la législation sur cette matière et, à cette fin, ils préconisent diverses mesures sur lesquelles ils appellent la bienveillante attention de la Législature.

Même demande d'habitants de Bas-Warneton, de Gheluwe, de Wyt-schaete, de Comines, de Warneton, de Zantvoorde et de Denys.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 20. — Par pétition datée de Courtrai, des instituteurs mis en disponibilité par suppression d'emploi sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir dans l'enseignement de l'État, des provinces ou des communes, une position qui leur assure les avantages de leur traitement de disponibilité; et, en attendant qu'il soit satisfait à cette demande, ils supplient la Législature de leur conserver l'intégralité de leur traitement d'attente.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 21. — D'anciens instituteurs communaux, actuellement attachés à l'enseignement libre, adopté ou communal, dans la Flandre occidentale, considérant qu'il est urgent et de toute équité que la loi sur les pensions des instituteurs soit mise en rapport avec la loi scolaire de 1884, émettent le vœu que cette loi soit complétée par la disposition ci-après :

« Tout instituteur ayant été en fonctions dans l'enseignement communal ou dans l'enseignement adopté a droit à une pension, sur sa demande, à l'âge de 50 ans révolus, et d'office, à l'âge de 60 ans. Sa pension sera proportionnelle au nombre d'années passées dans l'enseignement communal ou adopté. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT.

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 22. — Le conseil communal de Westkerke (Flandre occidentale), prie la Législature de voter, dans la présente session et aussitôt que possible, une loi décrétant des droits d'entrée sur le bétail, la viande et les grains.

Même demande des conseils communaux d'Oudenburg et de Roxem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 23. — Par pétition datée de Hoesselt, canton de Bilsen, le sieur Vranken, ancien instituteur communal, mis en disponibilité par suppression d'emploi, expose ses titres à l'obtention d'un traitement d'attente ou à un secours.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 24. — Le sieur Allart-Debats, à Anvers, se plaint de la suppression de plusieurs trains sur la ligne d'Anvers (Sud) à Boom, et préconise diverses mesures concernant tout particulièrement le service des lignes aboutissant à la gare du Sud ; il réclame également l'ouverture de la ligne de Bruxelles à Anvers (Sud) par Londerzeel, et la prompte exécution de la nouvelle gare de l'Est à Anvers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres des Chemins de fer et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Dehain, 6^e Rapporteur.

N° 25. — Le conseil communal d'Anvers émet le vœu de voir les Chambres législatives adopter un mode de recrutement de l'armée, basé sur l'égalité des citoyens devant les charges militaires et qui appelle tous les Belges valides à concourir personnellement à la défense du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 26. — Le conseil communal de Louvain émet un vœu en faveur du service militaire personnel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 27. — Par pétition datée de Nevele, le sieur Richard Lampaert demande la suppression de l'article 2277 du Code civil.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 28. — Le sieur Van Malleghem, à Audenarde, demande que le corps

de la gendarmerie soit exclusivement composé, pour les régions flamandes, d'hommes connaissant la langue flamande.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 29. — Le sieur Debry, secrétaire-receveur du Bureau de bienfaisance de Thiméon (Hainaut), sollicite itérativement, et avec la plus vive instance, l'intervention du Sénat pour obtenir que la délibération du conseil communal de Thiméon nommant un receveur communal soit rapportée.

Le pétitionnaire rappelle que sa demande a déjà fait l'objet de plusieurs rapports de la Commission des pétitions du Sénat, concluant au renvoi de sa requête à M. le Ministre de l'Intérieur, mais que, jusqu'à ce jour, aucune solution n'est intervenue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 30. — Par pétition datée de Sarlardinges (Grammont), le sieur Henri De Staerke, instituteur communal en disponibilité, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir un emploi soit dans l'enseignement officiel, soit dans une administration publique, où il conserverait ses droits à la pension.

Même demande du sieur Louis Vriens, instituteur communal en disponibilité, à Oolen.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le Président,
Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE.